

INFOLIVE – PROTECTION RAISONNÉE DE L'OLIVIER

Bulletin n° 19, le 5 octobre 2010
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR



MOUCHE DE L'OLIVE

D'après le BSV de la semaine dernière, les vols de mouche observés actuellement sont :

- pour une altitude < 150 m, le 4^{ème} vol est en cours.
 - pour une altitude comprise entre 150 et 300 m, le 4^{ème} vol débute à basse altitude et apparaîtra la semaine prochaine plus en altitude.
 - pour la zone d'altitude comprise entre 300 et 450m, le 3^{ème} vol est en cours
 - pour une altitude > 450 m, le 3^{ème} vol est en cours.
- Globalement, les vols s'intensifient.

1 – Production raisonnée d'olives vertes de table (tardives):

La récolte des dernières olives vertes de table est en cours. Il n'est plus nécessaire d'intervenir contre ce ravageur sur cette production.

Ne plus intervenir

2 – Production raisonnée d'olives noires de table :

Pour la zone d'altitude comprise entre 150 et 300 m, le vol a débuté la semaine dernière dans les vergers les plus précoces. Un traitement préventif sur les vergers sensibles a du être effectué la semaine dernière. Pour les vergers moins sensibles, intervenir avec un produit préventif cette semaine. Pour les autres zones d'altitude, attendre le prochain bulletin.

Effectuer un traitement cette semaine, entre 150 m et 300 m d'altitude

3 – Production raisonnée d'olives à huile :

Pour la zone d'altitude comprise entre 150 et 300 m, le vol a débuté la semaine dernière dans les vergers les plus précoces. Un traitement préventif sur les vergers sensibles a du être effectué la semaine dernière. Pour les vergers moins sensibles, intervenir avec un produit préventif cette semaine. Pour les autres zones d'altitude, attendre le prochain bulletin.

Effectuer un traitement cette semaine, entre 150 m et 300 m d'altitude

Ne pas traiter si la récolte est prévue dans moins de 3 semaines

4 – Production biologique :

Dans ce mode de production, il n'existe pas de produit curatif. Tous les traitements sont préventifs

Olives de table et à huile : Pour la zone d'altitude comprise entre 150 et 300 m, le vol a débuté la semaine dernière. Le traitement sur les vergers sensibles a du être effectué la semaine dernière. Pour les vergers moins sensibles, intervenir avec un produit préventif cette semaine. Pour les autres zones d'altitude, attendre le prochain bulletin.

Effectuer un traitement cette semaine, entre 150 m et 300 m d'altitude

Ne pas traiter si la récolte est prévue dans moins de 3 semaines

INFOLIVE est une feuille d'information et de préconisation établie par le Centre Technique de l'olivier pour le compte de l'AFIDOL, à partir du Bulletin de Santé de l'Olivier. Ce document n'est pas contractuel et les informations données n'ont qu'une valeur indicative. Les informations présentes sur l'étiquette des produits ont valeur de loi. * Liste établie à partir de la base e-phy du ministère de l'agriculture

CENTRE TECHNIQUE DE L'OLIVIER

Maison des Agriculteurs 22 av. Henri Pontier 13626 Aix en Provence Cedex 1 ☎ 04.42.23.01.92 - 📠 04.42.23.82.56 E-mail : contact@ctolivier.org



Rappel : pour l'utilisation d'argiles en tant que barrière, il faut renouveler l'application tous les mois, ou dès qu'il y a eu lessivage > 30 mm de pluie, ou s'il y a eu érosion par le vent, ou si les olives ont grossi et sont donc moins couvertes par la pellicule argileuse.

Rappel

Nous vous rappelons (Infolive n°5) que pour effectuer une lutte efficace contre la mouche en diminuant le nombre de traitements, vous devez :

- *placer un piège dans vos parcelles et le relever 2 fois / semaine*
- *effectuer un comptage régulier d'olives avec piqûre de ponte et comparer le pourcentage obtenu avec le tableau des seuils de dégâts ci-dessous*

Seuil de dégâts dus à la mouche	Entre le 1 ^{er} et le 2 ^{ème} vol	Entre le 2 ^{ème} et le 3 ^{ème} vol	Entre le 3 ^{ème} et le 4 ^{ème} vol	A la récolte
Olives à huile	3 % d'olives avec piqûres de ponte	5 % d'olives avec piqûres de ponte	7 % d'olives avec piqûres de ponte	10 % d'olives avec trous de sortie
Olives de table	0,5 % d'olives avec piqûres de ponte	1 % d'olives avec piqûres de ponte	2 % d'olives avec piqûres de ponte	2 % d'olives avec trous de sortie

*En dessous du seuil, intervenir avec un produit préventif
Au-dessus du seuil, intervenir avec un produit curatif*

Produits autorisés sur oliviers * :

Les autres produits sont interdits – Protégez-vous

Matières actives	Conditions d'utilisation	SPECIALITES COMMERCIALES	Dose	DAR (j)	ZNT (m)	DRE (h)
diméthoate	Traitement larvicide curatif	ROGOR PIPC 400	0,075 l/hl	21	5	6
		DANADIM PROGRESS	0,075 l/hl	21	5	24
deltaméthrine	Traitement adulticide préventif 3 applications maximum lessivage à 10 mm	DECIS / PEARL / SPLIT PROTECH	0,083 l/hl	7	20	6
lambda-cyhalothrine	Traitement adulticide préventif 2 applications maximum lessivage à 10 mm	KARATE ZEON	0,013 l/hl	7	20	48
		KARATE XPRESS	0,025 kg/hl	7	5	48
		POOL	0,025 kg/hl	7	5	48
spinosad	Traitement préventif localisé 4 applications maximum AB lessivage à 10 mm	SYNEIS APPAT	1,2 l/ha	7	5	6
Kaolinite calcinée	Barrière AB lessivage à 30 mm	ARGIBIO ARGICALPRO	30 à 50 kg/ha			
Argile verte	Barrière AB Lessivage à 30 mm	ARGIVERT	30 à 50 kg/ha			

DAR : délai avant récolte

ZNT : Zone Non Traité

DRE : Délai De Rentrée

Rappel : Préservation des abeilles

Des plantes du couvert végétal des oliveraies ou à proximité des vergers sont en fleurs actuellement, comme la roquette blanche (Diplotaxis) ou la mauve. Ces plantes sont attractives pour les abeilles.



Rappel : En cas de présence d'abeilles dans le verger avant un traitement insecticide, des mesures sont à mettre en place :

- ne pas traiter avec des spécialités commerciales classées "dangereux pour les abeilles et autres insectes pollinisateurs"
- faucher le couvert végétal fleuri avant chaque application d'insecticide
- traiter tôt le matin ou tard le soir

INFOLIVE est une feuille d'information et de préconisation établie par le Centre Technique de l'olivier pour le compte de l'AFIDOL, à partir du Bulletin de Santé de l'Olivier. Ce document n'est pas contractuel et les informations données n'ont qu'une valeur indicative. Les informations présentes sur l'étiquette des produits ont valeur de loi. * Liste établie à partir de la base e-phy du ministère de l'agriculture

CENTRE TECHNIQUE DE L'OLIVIER

Maison des Agriculteurs 22 av. Henri Pontier 13626 Aix en Provence Cedex 1 ☎ 04.42.23.01.92 - 📠 04.42.23.82.56 E-mail : contact@ctolivier.org



INFOLIVE est une feuille d'information et de préconisation établie par le Centre Technique de l'olivier pour le compte de l'AFIDOL, à partir du Bulletin de Santé de l'Olivier. Ce document n'est pas contractuel et les informations données n'ont qu'une valeur indicative. Les informations présentes sur l'étiquette des produits ont valeur de loi. * Liste établie à partir de la base e-phy du ministère de l'agriculture

CENTRE TECHNIQUE DE L'OLIVIER

Maison des Agriculteurs 22 av. Henri Pontier 13626 Aix en Provence Cedex 1 ☎ 04.42.23.01.92 - 📠 04.42.23.82.56 E-mail : contact@ctolivier.org



ŒIL DE PAON

D'après le BSV, les conditions climatiques sont très favorables au développement du champignon, et la baisse des températures atteint la température idéale de développement (aux alentours de 16°C).

Si le seuil de 15 % de feuilles tâchées est dépassé et si le dernier traitement a été lessivé, il faut renouveler l'application. Pour des traitements à la bouillie bordelaise, il est possible d'utiliser la ½ dose préconisée pour limiter les doses de cuivre métal / ha (voir la liste des produits sur Infolive n° 3). **Attention** aux conditions d'utilisation des produits et **au délai avant récolte (entre 3 et 21 jours selon la spécialité - voir étiquette)**. **Respecter la dose annuelle de cuivre métal apportée sur le verger, qui est de 6 kg / ha / an.**

Ne pas intervenir, sauf si le traitement a été lessivé – Attention au délai avant récolte des produits

INFOLIVE est une feuille d'information et de préconisation établie par le Centre Technique de l'olivier pour le compte de l'AFIDOL, à partir du Bulletin de Santé de l'Olivier. Ce document n'est pas contractuel et les informations données n'ont qu'une valeur indicative. Les informations présentes sur l'étiquette des produits ont valeur de loi. * Liste établie à partir de la base e-phy du ministère de l'agriculture

CENTRE TECHNIQUE DE L'OLIVIER

Maison des Agriculteurs 22 av. Henri Pontier 13626 Aix en Provence Cedex 1 ☎ 04.42.23.01.92 - 📠 04.42.23.82.56 E-mail : contact@ctolivier.org

